

■ Éducation

■ Emploi

■ Médiation

www.lacse.fr



■ Discrimination

■ Santé

**Au service
de la
politique de
la ville**

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances



Les acteurs

Son budget s'élève à **500 M€**, dont l'essentiel sert aux interventions locales de quelques **15 000 organismes** privés et publics.

Qu'est-ce que l'Acsé ?

Créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) renforce l'action de l'État en faveur des habitants des 2 213 quartiers de la politique de la ville et promeut l'égalité des chances et la diversité. Son action s'inscrit dans le cadre défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, complété par la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, et la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. L'Acsé est constituée sous forme d'un établissement public national à caractère administratif, placé sous la double tutelle du ministre en charge de la ville, Xavier Darcos, ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et de Fadela Amara, secrétaire d'État en charge de la ville.

Quelles sont ses missions ?

La mission de l'Acsé vise à mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de politique de la ville, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. Elle gère donc la majeure partie des crédits consacrés par l'État à ces priorités. En outre, ses missions s'étendent à la gestion du service civique et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Elle anime les programmes conduits pour les habitants des quartiers de la politique de la ville dont la dynamique Espoir Banlieues, à laquelle concourent l'ensemble des ministères au travers de mesures dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de l'habitat et du cadre de vie, de la santé et de la sécurité.

Quels sont ses moyens d'intervention ?

Le premier levier d'action demeure la mobilisation du droit commun. Depuis 2006, l'Acsé dispose d'un nouvel outil dans la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers prioritaires : les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Conclues entre l'État et les communes (ou l'EPCI) et d'autres partenaires, ils intègrent les dispositifs préexistants sur le territoire, fédérant les actions des signataires autour de cinq champs prioritaires : emploi et activité économique, habitat et cadre de vie, réussite éducative, prévention de la délinquance et citoyenneté, santé. Outre sa politique contractuelle, l'Acsé octroie des subventions, encadre des formations et fournit un accompagnement non négligeable en ingénierie aux initiatives locales.

Par ailleurs, le fonds interministériel de prévention de la délinquance géré par l'Agence vise le développement de la vidéoprotection, d'actions de prévention des violences intra-familiales, de prévention de la récidive, ainsi que le recrutement d'intervenants sociaux dans les commissariats et unités de gendarmerie et la prise en compte de la dimension sûreté sur les chantiers d'urbanisme.

Qui sont ses agents ?

Le siège de l'Agence se situe à Paris. Le conseil d'administration de l'Agence comprend 24 représentants de l'État et 24 personnalités hors Etat, son président est nommé par décret. C'est au conseil d'administration qu'il revient de délibérer sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État ; d'adopter les programmes plurian-

nuels et annuels des interventions ; de gérer le budget, répartissant notamment les crédits entre les préfets de département. Il délivre également les agréments de service civique volontaire. En région, les préfets de région et de département sont les délégués de l'Acsé. Ils veillent à la bonne articulation des interventions de l'Acsé avec celles de droit commun, instruisent les demandes de financements, signent les conventions, attribuent les subventions et animent les mesures de la dynamique Espoir Banlieues.

Qui sont ses partenaires ?

Institutions

L'Acsé travaille en bonne intelligence avec le secrétariat du comité interministériel à la ville (CIV), qui assume la tutelle de l'Acsé et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Les deux agences collaborent sur les questions d'accès à l'emploi, d'insertion et de gestion urbaine de proximité (GUP). Avec la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), l'Acsé se concentre sur la valorisation des bonnes pratiques. Enfin, de concert avec le Centre national de la cinématographie, l'Agence anime la commission « Images de la diversité », qui a soutenu pas moins de 281 œuvres audiovisuelles et cinématographiques en 2008 (et notamment, le film « Entre les murs », de



Rémi Frentz, Directeur général de l'Acsé

Laurent Cantet, lauréat de la Palme d'or au festival de Cannes).

Collectivités territoriales

Collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont les porteurs des projets de territoire. Les communes co-pilotent les CUCS avec l'État: la mobilisation de leurs compétences et droit commun s'avère donc primordiale dans la réussite des projets menés. Leurs qualités d'animation et de gestion du territoire sont ainsi particulièrement prisées. Quant aux conseils généraux, c'est leur expertise des champs de l'action sociale, de la protection sociale et du logement qui est particulièrement sollicitée. De la même manière, la maîtrise de la formation professionnelle et du développement économique des conseils régionaux est fortement mise à contribution. La mobilisation des compétences sur le logement, le développement économique et le transport des EPCI renforce la solidarité envers les quartiers les plus en difficulté.

Associations et représentants de la société civile

Les dispositifs contractuels et les partenariats développés par l'Acsé reposent, en grande partie, sur les actions menées par les associations et représentants de la société civile. L'Acsé subventionne des projets et des actions. L'Agence accompagne en outre les associations dans l'accès aux financements, les conseille en gestion et leur propose des formations. En bout de course néanmoins, elle s'assure également de la mise en place d'outils d'évaluations des actions financées.

Quelle est votre vision de la politique de la ville ?

J'aborde cette nouvelle fonction avec beaucoup d'enthousiasme. Tous les agents de l'Acsé démontrent une mobilisation, une flamme pour les politiques publiques gérées par l'Agence qui fait chaud au cœur. Tous sont portés par une passion sensible pour la politique de la ville, que l'Agence conduit comme bras armé de la secrétaire d'État qui en est responsable et du ministre auquel elle est rattachée. Et ceci les guide dans les missions qui leur sont quotidiennement confiées, comme par exemple la mise en œuvre de tous les projets portés par la dynamique Espoir Banlieues lancée en 2008. Mais ils sont aussi engagés plus globalement dans la préservation et le développement de la cohésion et des liens sociaux où qu'ils soient. Prenez l'exemple du service civique, récemment confié à l'Acsé. Je suis frappé par l'extraordinaire engagement de l'équipe autour de ce dispositif, qui vise 10000 jeunes en 2010 et qui, à terme, doit concerner 10 % d'une classe d'âge. Soit, entre 70000 et 80000 jeunes. Ne nous y trompons pas: le fait que Martin Hirsch se soit tourné vers l'Agence pour cette entreprise, c'est une belle reconnaissance de l'implication et de l'expérience des agents de l'Acsé. On retrouve cet enthousiasme et cette volonté d'obtenir des résultats dans la mise en œuvre du FIPD.

Comment concevez-vous le rôle de l'Agence nationale de cohésion sociale ?

L'État est le concepteur des politiques, il les décide, leur donne leurs moyens et en contrôle l'exécution. Le rôle de l'Agence nationale de cohésion sociale consiste à mettre en œuvre ces politiques publiques définies par l'État, à qui il revient de les énoncer clairement. Pour qu'elle anime et réalise sur le terrain ces politiques publiques, pour qu'elle soit en phase avec les autorités publiques, il lui faut donc est indispensible de recevoir une lettre de mission claire. Ce sera tout l'objet de la pro-

chaine négociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'État l'an prochain.

Sur qui l'Agence peut-elle s'appuyer pour une bonne mise en œuvre de ses actions ?

Le monde des opérateurs de la politique de la ville est dense, riche et diffus. On distingue, bien sûr, les publics visés par nos politiques publiques, qui sont les bénéficiaires des actions mises en œuvre. L'Acsé est animée de la volonté très forte d'aller au-devant des publics concernés. Après tout, nous travaillons sur l'humain, rien de plus naturel et essentiel que d'aller au-devant des hommes. C'est ce dialogue qui nourrit d'ailleurs l'évaluation des politiques publiques, à laquelle je suis très attaché. A ce propos, il faut bien comprendre que l'évaluation ne relève pas du contrôle. C'est un processus de collaboration pluridisciplinaire avec tous les acteurs, qui vise à mesurer l'impact de nos actions au travers d'indicateurs précis. Nous allons développer cette évaluation, tout en tenant compte de la complexité que présentent certaines actions dont l'effet s'étale dans la durée, comme, par exemple, la réussite éducative. Ensuite, au titre des opérateurs intermédiaires, l'Acsé travaille avec les collectivités locales, les établissements publics, les associations et les entreprises. Ces partenaires sont fondamentaux pour son action, car ce sont eux qui portent la politique de la ville et lui confère son ancrage en local en réponse aux besoins que ces partenaires sont très bien placés pour identifier. Notre prochain rendez-vous, autour de la renégociation des contrats urbains de cohésion sociale, revêt donc une importance toute particulière l'an prochain.

Et enfin, nous avons une relation étroite avec les services de l'État et nous renforcerons notre coopération avec ceux de l'ANRU. Nous nous retrouvons tous autour d'un objectif central: le mieux-être des habitants des quartiers populaires, leur «mieux-vivre ensemble». A compter du 1er janvier 2010, 140 agents de l'Acsé en région vont vivre un changement statutaire, puisqu'ils vont devenir des agents déconcentrés de l'État et un changement fonctionnel, puisqu'ils travailleront pour les préfets de région qui seront les délégués de l'Agence. Nous préparons et nous accompagnerons cette évolution professionnelle avec la plus grande attention. Tout comme nous serons particulièrement vigilants quant au traitement prioritaire que réservent les préfets aux politiques sensibles portées par l'Acsé et à leurs enjeux sociaux et financiers.



Éducation

365 143

enfants ont
bénéficié d'actions
de réussite éducative
depuis 2005.

Deux grandes ambitions animent le volet Éducation de la politique de la ville: la prévention précoce des difficultés des enfants (Réussite éducative) et l'excellence chez les élèves des zones prioritaires (dynamique Espoir Banlieues).

Créé en 2005 par le plan de Cohésion sociale, le programme de réussite éducative (PRE) a inversé la logique de l'accompagnement social classique. Visant un public large, les 2-16 ans des zones urbaines sensibles, les PRE entendent soutenir les enfants en difficulté en pesant sur tous les facteurs qui freinent leur réussite scolaire et éducative. Ces dispositifs s'appuient en effet sur le repérage des difficultés des enfants par les professionnels, ce qui donne alors lieu à l'élaboration de parcours personnalisés et individualisés, en accord avec leur famille. Les thématiques abordées au sein des PRE touche un large spectre, de l'accompagnement scolaire revisité (ateliers utilisant la pédagogie du détour à Gennevilliers, temps périscolaires alliant jeux et études à Nanterre), en passant par la collaboration de clubs de foot pour un encadrement sportif de qualité ou l'ouverture d'une maison de santé à Nevers, ou encore, le soutien à la parentalité ou l'intégration des primo-arrivants à Nantes. Partenariale, la démarche autour des enfants bénéficiaires inclut désormais de plus en plus de services sociaux et quelques CAF. Elle est aujourd'hui portée par quelques 10000 professionnels.

Depuis 2008, la dynamique Espoir Banlieues prolonge l'impulsion des places réservées en internats de réussite éducative aux jeunes dont les conditions de logement représentent un handicap dans leur réussite scolaire. Si des places

sont d'ores et déjà réservées dans des internats pré existants, à Sourdon a été inauguré le premier internat d'excellence, qui devrait être suivi par une dizaine de structures en 2010: en cinq ans, au total, 4000 places doivent être ouvertes. Le plan développe également les partenariats d'excellence, pour favoriser l'accès de lycéens de quartiers aux classes préparatoires (Cordées de la réussite à Cergy-Pontoise). Il déclina l'accompagnement éducatif dans

les écoles prioritaires et soutient l'expérimentation du «busing» d'élèves de CM1-CM2 pendant trois ans (Vaux-en-Velin, Courcouronnes). Par ailleurs, sur 250 millions du grand emprunt, 50 millions d'euros devraient être dédiés au financement de 25000 places supplémentaires en internat d'excellence.

Interview CERGY-PONTOISE



Chantal Dardelet, animatrice du groupe Ouverture sociale de la Conférence des Grandes Ecoles et responsable du programme «Une grande école: pourquoi pas moi?» de l'ESSEC

Quelle est l'origine des «Cordées de la réussite» ?

En 2002, grâce au soutien de la politique de la ville, nous avons développé un programme de tutorat entre des lycéens et des étudiants de l'ESSEC intitulé «Une grande école, pourquoi pas moi?». Nous avons débuté avec 4, 6, puis 8 lycées de quartiers sensibles de Cergy-Pontoise, Argenteuil et Garges-lès-Gonesses. Depuis 2008, nous avons inclus des collèges dans ce qui est devenu une véritable «cordée de la réussite», telle que la politique publique l'encadre aujourd'hui. Depuis les émeutes de 2005, le dispositif a pris de l'ampleur et on compte près de 50 cordées aujourd'hui.

Quel en est l'objectif ?

Consciente du rôle qu'elle pouvait jouer dans l'accès à l'éducation, l'ESSEC entend peser sur le manque de diversité sociale de ses étudiants. Il s'agit d'accompagner des lycéens, puis des collégiens, dans l'acquisition des compétences qui leur font défaut, à raison de trois heures par semaine au sein de l'ESSEC, d'ateliers d'expression pendant les vacances, de rencontres au sein d'entreprises, de sorties culturelles, etc.

Quel en est le résultat ?

Les jeunes retrouvent la capacité de se projeter dans l'avenir et une certaine confiance en eux. Ils aiguisent leur esprit critique, augmentent leur bagage culturel et maîtrisent les codes sociaux qui leur manquent. A ce jour, nous accompagnons 177 jeunes. Sur nos 15 promotions, aucun n'a décroché, aucun n'est sorti de l'enseignement supérieur sans diplôme, 95 % d'entre eux visent le bac+5.



© DR

Courcouronnes

Stéphane Beudet, maire de Courcouronnes

« Les trois-quarts de la population de Courcouronnes vivent dans une zone politique de la ville : c'est une ville-laboratoire, nous avons donc l'obligation de ne rien nous interdire » clame Stéphane Beudet, maire de Courcouronnes, qui apprécie le partenariat de qualité entre sa ville et l'Education nationale. Une collaboration bâtie sur le temps et une connaissance intime du territoire : « J'ai l'âge de ma ville, j'ai connu la plupart de ses directeurs d'école, d'autant qu'un... certain nombre d'écoles m'avaient viré dans ma jeunesse ! » sourit le maire, avant de décrire : « Dès qu'on nous a donné des outils, que des partenariats se sont mis en place, nous avons foncé. Nous avons été la première ville à mettre en œuvre la veille éducative ». Courcouronnes a ensuite saisi la balle au bond de la réussite éducative : « Car ce dispositif nous offrait un cadre juridique national, un

plan de financement, ainsi qu'une totale latitude locale. Nous disposons enfin des moyens pour adapter une politique nationale à notre territoire, seul moyen de s'en sortir ». Grâce à la réussite éducative, la mairie a appris à mieux connaître les familles et les difficultés des enfants : « si un gamin ne réussit pas en CM1, c'est peut-être parce qu'il ne voit pas bien, que sa famille n'a jamais entendu parler d'un orthophoniste, qu'il ne dort peut-être pas suffisamment à cause de mauvaises conditions de logement, ou qu'il ne mange pas à sa faim... » énumère l'édile, pour qui il importe de peser sur chacun des facteurs soulignés. Au-delà des 155 familles accompagnées chaque année au travers de la réussite éducative, Courcouronnes a aussi mis en place des actions uniques

sur le territoire français. Le Bus des parents se rend ainsi au devant des familles et touchent celles qui fuient l'institution. « Et c'est la deuxième année que nous organisons le « busing » : nous « déménageons » 25 enfants d'un quartier sensible dans une autre école qui, du coup, a ouvert une seconde classe de CM1, atteignant ainsi une mixité sociale de l'ordre de 50 %. Forts de nos expériences, nous nous orientons vers l'élaboration d'un vrai plan éducatif local » se félicite Stéphane Beudet.



© Didier Cornillec

Gennevilliers

Blandine Soulerin, responsable du PRE

« La réussite éducative est importante, mais elle est souvent confondue avec la réussite scolaire. Nous nous attachons donc à favoriser aussi le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Nous ciblons ceux pour qui les acteurs socio-éducatifs pensent qu'un coup de pouce maintenant peut faire la différence » explique Blandine Soulerin, responsable du PRE de Gennevilliers. Repéré par un enseignant ou un éducateur de la ville, l'enfant n'entre dans le dispositif que si la famille en est d'accord. La coordinatrice de quartier rencontre alors la famille et dresse avec elle un tableau des besoins de l'enfant, déterminant pour la mise en place de son parcours. « Nous accompagnons tout d'abord l'enfant et sa famille vers les dispositifs de droit commun en santé, loisirs, éducation si, pour une raison

ou pour une autre, ces derniers leur sont inconnus » explique Blandine Soulerin. Il importe en effet de vérifier qu'il n'existe pas de mesures sociales en cours, tout en utilisant les ressources de la ville. Puis, en soutien au droit commun, la ville a également développé des actions innovantes complémentaires. « Nous avons noué une convention avec des orthophonistes libéraux, afin de prendre en charge les premières séances si la famille n'a pas de couverture sociale. Nous avons mis en place un soutien scolaire individualisé, nous travaillons à la remédiation scolaire pour les collégiens, nous utilisons la pédagogie du détour pour réveiller les études et notre adulte-relais, appelé « Relais famille », accompagne physiquement les parents dans leurs démarches d'inscription » énumère la responsable du PRE.

Dernier aspect : le travail sur les pratiques des professionnels, « car la réussite d'un enfant dépend énormément de la façon dont les adultes l'accompagnent ». Le PRE de Gennevilliers propose ainsi, depuis deux ans, des ateliers de sensibilisation aux professionnels en contact avec les familles : « communiquer avec les familles ». L'Acse finance 51 % du programme, dont le budget annuel 2009 s'élevait à 980 000 euros.



Emploi

Coaching, parrainage, chantier d'insertion, forum pour l'emploi, label diversité... quelques 3000 actions sont déployées par l'Acsé pour favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités dans les quartiers.

Promotion de la diversité dans l'emploi et parrainage

L'Acsé a soutenu 120 initiatives locales et contribué au parrainage de plus de 12000 jeunes en 2008. Avec, pour résultat, le retour à l'emploi de plus de 6000 personnes, ainsi que l'entrée en formation de 1000 autres. L'Agence soutient en outre la Charte de la diversité et encourage le parrainage de jeunes par des cadres au sein de leur entreprise, au travers, notamment, de l'opération « Nos quartiers ont des talents » du Medef.

Favoriser la création d'activité au sein des quartiers

Un jeune sur deux dans les quartiers souhaite créer sa propre activité. En lien avec la Caisse des dépôts, l'Agence propose donc aux collectivités territo-

riales des missions d'expertise visant à coordonner et développer les services aux habitants des quartiers désireux de créer leur propre activité. Elle s'associe en outre aux grands réseaux nationaux d'accompagnement à la création d'activité, tel que l'Adie et son opération d'attribution de 11000 micro-crédits en 3 ans. L'Agence soutient également le programme « Créa Jeunes » de l'Adie, qui a accompagné 330 jeunes en 2008 et débouché sur la création de 50 entreprises. Gratuit, le dispositif propose un accompagnement personnalisé aux jeunes entre 18 et 30 ans, sous forme de tutorat. En outre, des formations pratiques visent la maîtrise de la recherche de financements et négociation de prêts. Des rencontres avec des chefs d'entreprise sont facilitées, de façon à démarrer un réseau.

Le programme emploi dans le cadre du plan de relance bénéficie d'une enveloppe exceptionnelle de **10 M€**, attribués en juin 2009, en complément du budget annuel de 30 millions d'euros.

École de la 2^e chance TOURS

Diba Medjahed, Directeur de l'École



« Nous enregistrons près de 70 % de sorties positives » se félicite Diba Medjahed, directeur de l'école de la 2e chance à Tours. Créée en 2004, l'école accueille 130 élèves par année, à raison de six promotions par an. « Nous refusons les stages-parkings, qui assurent une certaine paix sociale et un revenu temporaire mais aucune intégration socio-professionnelle. Notre but, à la création de l'école, était de venir en complément de l'existant. Et, surtout, d'impliquer les entreprises » poursuit le directeur. C'est chose faite : plus de 200 entreprises sont aujourd'hui partenaires de l'école. La formation y dure 38 semaines, pendant lesquelles les candidats alternent des formations dans les savoirs de base, la construction de projets personnels ainsi que des temps consacrés à leur orientation professionnelle. « Nous nous attachons à développer leur autonomie, en leur apprenant à apprendre ». La formation est sanctionnée par une attestation des savoirs et compétences, assortie d'un livret de compétences. « Ce dernier est fort apprécié des employeurs et des organismes de formation, car il garde la trace des stages, des expériences professionnelles et des compétences validées par les entreprises » souligne Diba Medjahed. Fruit d'une collaboration entre la ville, les services de l'emploi, les organismes de formation, les services sociaux et les entreprises, l'école bénéficie d'un soutien financier de l'Acsé et de la Région. En 2009, L'Acsé a financé 2766 parcours de jeunes. Dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieues, l'Acsé encourage le développement de ces écoles.

Le Guide des actions innovantes

Début 2010, l'Acsé enrichit sa palette d'outils à destination des collectivités, grâce à l'édition d'un Guide des actions innovantes. Réalisé en collaboration avec Pôle Emploi, ce dernier entend valoriser les bonnes pratiques. L'ouvrage offre donc un tour d'horizon d'une trentaine d'expériences de terrain, présentées sous forme de fiches, offrant ainsi une boîte à outil concrète pour qui souhaite promouvoir l'emploi et l'activité économique des habitants des quartiers. Une belle source d'inspiration !



**Pierre Sallenave,
Directeur général
de l'ANRU**

Enfin, «Créa Jeunes» prévoit un crédit ou une prime pour faciliter le démarrage de l'entreprise.

Clause d'insertion et programme rénovation/insertion

A compter de 2007, pour développer l'embauche d'habitants des quartiers, l'Acsé promouvait, en collaboration avec l'ANRU, la « clause d'insertion » dans les marchés publics. Toute entreprise répondant à un appel d'offre sur un chantier de la rénovation urbaine s'engageait en effet à embaucher des habitants du quartier. L'Agence pousse la logique désormais plus loin, grâce au nouveau programme en partenariat avec l'ANRU, intitulé « insertion/rénovation » : elle généralise le déploiement de « chantiers-écoles qualifiants » pour les bénéficiaires de la clause d'insertion. Salariés, ces derniers bénéficient donc d'une formation professionnelle en sus de leur emploi. Depuis 2008, un des premiers chantiers insertion/rénovation est porté par la régie de quartier La Roseraie services à Perpignan. Non seulement, ce programme permet de rénover les quartiers du Bas et Moyen Vernet, mais aussi d'assurer l'emploi de dix salariés, habitants du quartier. Leur embauche prévoit une formation AFPA de dix semaines de 35 heures, débouchant sur une certification de capacité professionnelle de peintre-façadier. S'ils le désirent, ces salariés pourront d'ailleurs poursuivre leur qualification professionnelle et obtenir celle de peintre en bâtiment. La mise en situation sur un chantier présent dans leur quartier, le fait de côtoyer différents professionnels, tout en contribuant à rénover les cages d'escalier ou le centre de loisirs de leur quartier, s'avère probant pour des jeunes en demande, dont l'assiduité et le travail sont reconnus.

Quels outils l'Anru met-elle à disposition des collectivités territoriales pour améliorer l'habitat et le « vivre-ensemble » dans leurs quartiers ?

L'Agence nationale de la rénovation urbaine accompagne concrètement la conduite et le suivi des projets. Le préfet, délégué territorial de l'Anru, mène régulièrement des revues de projet, en présence du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage. A titre d'exemple, quelques 205 revues ont ainsi été menées à bien en 2008. Qui plus est, des centres de ressources comprenant des experts indépendants sont à disposition sur les thématiques suivantes : concertation, insertion, gestion urbaine de proximité (GUP), qualité urbaine, développement économique. Nous avons créé, fin 2007, le Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) pour effectuer des missions d'expertise dans des domaines tels que la direction de projet, la recherche d'opérateurs, le développement économique ou la concertation. Enfin, nous avons publié deux outils métier à destination des chefs de projet en 2008 : « Tandem », un guide des règles pratiques pour qu'élus et directeurs de projet collaborent de manière efficace, et un référentiel métier pour les chefs de projet.

La clause d'insertion dans les marchés publics, qui impose l'embauche d'habitants du quartier en rénovation urbaine, a-t-elle, à vos yeux, porté ses fruits ?

Au 30 juin 2008, environ 7400 contrats de travail sur 245 projets de rénovation urbaine étaient signés, représentant près de

2 400 000 heures de travail, soit 23 % des heures prévues dans les plans locaux. L'enquête 2008 montre que 90 % des plans locaux d'application de la charte d'insertion sont signés. Lorsqu'il existait sur le territoire une pratique antérieure des clauses d'insertion dans les marchés publics, la rénovation urbaine l'a renforcée. Dans le cas contraire, le caractère obligatoire de l'application des clauses d'insertion dans les marchés de rénovation urbaine a fréquemment été l'élément déclencheur de la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics, y compris hors rénovation urbaine. En outre, dans 17 % des cas recensés, le plan local d'application prévoit d'aller au-delà des 5 % d'heures d'insertion imposées par la charte.

La charte atteint bien sa cible sociale : l'ensemble des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi de longue durée, RMIstes ou sans ressources, 88 % ont un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP ou BEP. Les parcours professionnels sont mis en œuvre et on constate que plus de 75 % des bénéficiaires sont toujours dans l'emploi ou en formation entre 6 et 12 mois après le premier contrat. Par ailleurs, la pérennisation des contrats des personnes présentes dans le dispositif s'améliore entre 6 et 12 mois (12 % de CDI après 6 mois à 19 % après 12 mois). Le dispositif n'est pas encore en « rythme de croisière » sur le plan quantitatif mais 2009 est l'année de la montée en charge.

Quels seront les apports du programme « insertion/rénovation » pour les collectivités territoriales ?

Ces chantiers touchent les publics les plus éloignés de l'emploi en offrant une possibilité de pré-qualification, avec l'objectif d'une intégration ultérieure dans l'entreprise. Ils constituent par ailleurs une piste pour l'avenir qui permettra à la fois d'éviter la non-exécution des clauses d'insertion par les entreprises et d'offrir une chance aux personnes les plus éloignées de l'emploi.



© DR AMS - Marseille

Médiation

Au travers de l'écoute, du dialogue, de la médiation sociale, les adultes-relais participent à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers. L'Acsé leur destine un plan national de professionnalisation.

L'axe de la médiation sociale constitue l'un des outils phares de l'Acsé pour renforcer la cohésion sociale et l'accès aux droits. Elle gère donc le programme des adultes-relais (22 % du budget). Au nombre de 4 229 aujourd'hui, ces médiateurs sociaux sont employés par des associations, des collectivités ou des établissements publics d'enseignement. Ils assurent, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des missions de résolution pacifique de conflits de voisinage, d'accès aux droits, de prévention des incivilités, de médiation culturelle (les femmes-relais du 93), de rapprochement entre les familles et l'école, etc. On évalue à plus de 40 000 le nombre de personnes en contact régulier avec des adultes-relais, au titre de leurs missions d'écoute, d'accueil, d'information et d'orientation. En moyenne, les adultes-relais assurent quelques 700 interventions techniques par semaine.

Consciente de l'enjeu de formation qui a accompagné l'augmentation du nombre des adultes-relais (3 000 postes en 2006, plus de 4 000 aujourd'hui), l'Acsé a consacré l'année 2008 à l'évaluation du programme.

Pour répondre aux exigences de professionnalisation des adultes-relais en poste, ainsi qu'à la question de l'évolution professionnelle des titulaires, l'Acsé engage, au travers de chacune de ses directions régionales, un plan national d'accompagnement professionnel des adultes-relais d'une durée de deux ans. Son ambition vise, pour

les adultes-relais, la professionnalisation des interventions, la mobilité en fin de contrat, mais aussi l'accompagnement des employeurs dans la consolidation des postes. Pour ce faire, le 5 août 2009, un accord-cadre a été signé entre l'Acsé et l'Avisé (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques), qui anime le réseau des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), chargés d'accompagner des structures de médiation et/ou prévention. Après identification de 5 régions pilotes, l'accompagnement des employeurs de médiateurs se déroule de juin 2009 à décembre 2010. Par ailleurs, le 30 septembre 2009, l'Acsé a conclu un accord avec Uniformation (OPCA de l'économie sociale).

20 000

heures de présence :
telle est la moyenne
hebdomadaire
assumée par les
adultes-relais dans
les quartiers.

Ainsi l'Agence qui dresse le bilan des besoins en formation des salariés, région par région en s'appuyant sur ses directions régionales, a négocié que Uniformation prend en charge les bilans de compétence, les formations à la médiation ainsi que l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les employeurs qui leur sont rattachés.

Interview

PARIS

Jérôme Disle,
directeur de l'association « Espoir 18 »

« Nous considérons que les jeunes ne sont pas de simples consommateurs de loisirs ou d'activités, mais des acteurs à part entière du quartier. Notre mission est de les responsabiliser et de les impliquer, dans des projets collectifs sur la durée » explique Jérôme Disle, directeur de l'association « Espoir 18 ». Créée en 2002, l'association intervient dans trois champs : la réussite scolaire, l'animation du quartier et la citoyenneté. Elle organise des chantiers de solidarité internationale, de l'accompagnement à la scolarité, des activités sportives et culturelles, des kermesses et repas de quartier, etc. Depuis 2008, deux de ses six salariés sont des adultes-relais. « Ces postes correspondent à notre manière de travailler et à nos valeurs, sans compter qu'il existe peu d'emplois aidés à plein temps. Mamadou Doucara coordonne l'ensemble de nos actions, s'occupe des chantiers internationaux, de l'insertion des jeunes et de la prévention de la délinquance. Soraya Abizanda se charge de l'accompagnement à la scolarité et des relations avec les familles » décrit Jérôme Disle. En 2006, l'association s'est adressée au DLA de Paris pour se restructurer et rédiger son projet associatif sur trois ans. Conscient de l'enjeu autour de l'évolution professionnelle des adultes-relais, le directeur en a profité pour encourager les adultes-relais à se professionnaliser : « Mamadou Doucara passe en VAE un Brevet Professionnel sur le montage de projets et la recherche de subventions. Cela peut lui servir s'il décide de nous quitter un jour ».



Bondy Sabah Amara, directrice de la Maison des Parents

«Des parents sont venus nous voir, car leur ado de 13 ans ne veut plus aller à l'école et ils ne savent plus quoi faire. Notre médiatrice scolaire s'est mobilisée, aidée par le reste de l'équipe» décrit Saddah Amara, directrice de la Maison des parents de Bondy. Ouverte depuis 2005, la structure accueille, informe et oriente les parents, quelle que soit leur situation sociale et familiale. Pour ce faire, elle dispose d'un point information famille labellisé, d'un écrivain public, d'une médiatrice scolaire, d'une psychologue et de quatre femmes-relais. Salariées municipales, ces dernières assurent une médiation sociale et culturelle pour les personnes qui parlent peu ou mal le français et pour lesquelles cela constitue un handicap dans leurs relations avec les institutions. «Nos médiatrices reçoivent les habitants, les écoutent, leur expliquent comment fonctionnent les insti-

tutions, leur donnent des repères, les conseillent, les orientent, les aident à préparer leurs démarches et les accompagnent dans leurs déplacements» explique la directrice. Quant à la médiatrice scolaire, son domaine d'intervention est, bien sûr, plus spécifique: «elle travaille beaucoup avec la reformulation, auprès de parents qui ne connaissent pas l'école française et ont une autre représentation de l'institution. Elle intervient pour apaiser les conflits, accompagner les familles auprès du conseiller d'orientation, du CMP».

La Maison des parents dispense en outre des cours pour maîtriser un «français de survie», propre à encourager la sociabilisation des personnes et amoindrir leurs difficultés quotidiennes. Riche de compétences diverses, la struc-

ture joue la carte de la complémentarité. «L'équipe peut se mobiliser autour d'une personne. Il arrive qu'on reçoive une maman et qu'en répondant à sa question, on s'aperçoive qu'elle maîtrise mal le français et qu'elle rencontre un problème avec l'école. La médiatrice scolaire interviendra auprès de l'établissement, une femme-relais l'accompagnera dans ses démarches administratives, l'écrivain public l'aidera à rédiger un courrier à l'inspection académique» énumère Saddah Amara.



Yvelines médiation, Françoise Fesneau coordinatrice

Créée en 1999 par l'ancien bâtonnier de Versailles, l'association Yvelines médiation s'est progressivement implantée à Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Achères, Chanteloup-les-Vignes, Saint-Quentin, Trappes et Guyancourt. Son but? «La médiation est un outil de prévention des conflits sociaux et un facteur de lien, pour aider les gens à se parler à nouveau. En tant qu'avocat, notre fondateur croyait aux vertus de la médiation, qu'il avait beaucoup vue pratiquée au Québec» souligne Françoise Fesneau, coordinatrice. Mairies, associations, juristes, travailleurs sociaux ou commissariats orientent les usagers vers les permanences de l'association. «Nos agents de médiation et prévention sur site reçoivent la personne, étudient sa situation et effectuent une «pré-médiation», qu'on appelle aussi «médiation civile en territoire». C'est-à-dire qu'ils

orientent l'utilisateur vers des juristes ou les guichets adéquats, si besoin est. Ou qu'ils l'invitent à une médiation proprement dite» décrit la coordinatrice. Pour se faire, l'association fait appel aux membres de son réseau. «Il s'agit d'avocats, d'huissiers, de magistrats, de cadres sociaux, dont l'engagement dans la médiation est d'ordre éthique» reprend Françoise Fesneau. Le champ d'intervention des médiateurs est large: des conflits liés au travail, à la famille, au voisinage, au logement, aux assurances...

Yvelines médiation a embauché ses premiers adultes-relais en 2001. Séduit par les résultats obtenus sur la ville d'Achères, le préfet a encouragé l'association à étendre son champ d'action en 2006. A la demande du préfet des Yvelines, l'association est donc devenue structure d'appui pour aider à profession-

naliser les médiateurs sociaux du département. «Nous avons répondu à un appel d'offre du préfet et dispensons désormais des formations professionnelles, tout en organisant des réunions de coordination entre adultes-relais, qui contribuent à donner un cadre à leurs interventions». Les adultes-relais d'Yvelines médiation suivent, eux aussi, des formations.



Prévention

L'Acisé soutient une approche globale de la prévention, alliant prévention sociale et éducative et prévention situationnelle axée sur la dissuasion du passage à l'acte, par le biais de 2 lignes de crédits complémentaires: le FIPD et les crédits Ville.

Créé par la loi du 5 mars 2007, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dont les orientations sont fixées par le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) a permis de financer 3 160 projets en 2008, dont une grande majorité relève de CUCS, puis de plans d'actions des Contrats locaux de sécurité (CLS) et Conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Sur le FIPD, les principales actions financées relèvent: de la vidéoprotection (347 projets financés en 2008); de la prévention de la récidive (par exemple, l'accueil de sortants de prison par la commune de Saint-André (06) dans le cadre de chantiers extérieurs); de la prévention des violences intrafamiliales (accueil et accompagnement des auteurs de violences au Mans, intervenants sociaux dans les commissariats

« La prévention de la délinquance »

Publié aux éditions PUF en octobre 2009, avec le soutien de l'Acisé, l'ouvrage du commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale Richard Bousquet et du directeur du service Citoyenneté et prévention de la délinquance de l'Acisé Éric Lenoir retrace l'histoire et l'actualité de la prévention de la délinquance, en présentant ses orientations, ses acteurs, ses outils et moyens partenariaux, juridiques et financiers, ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle en France et à l'étranger.



et gendarmeries); ou encore de la médiation sociale nocturne (correspondants de nuit à Nantes). Ces crédits complètent ceux de la politique de la ville qui ont soutenu 1 308 actions de prévention dans le cadre des CUCS. Ces derniers comprennent notamment des dispositifs d'aide aux victimes, comme à Bordeaux ou Valenciennes, ou des actions de prévention ciblant les mineurs telle que l'exposition 13-18 ans à Saint-Étienne ou encore, la prévention du décrochage scolaire par l'association du Prado à Hurigny (Saône-et-Loire).

Les crédits politique de la ville consacrés par l'Acisé à ces actions de prévention s'élève ainsi à 16 millions d'euros. L'Agence soutient en outre des projets au titre du programme Ville vie vacances à hauteur de 9,3 millions d'euros.

En 2010, l'Acisé contribuera au financement des mesures du plan national

FIPD :

37,5 M€

engagés en 2008 en soutien à des projets de vidéoprotection (30 % des crédits) et divers projets de prévention éducative et sociale.

de prévention de la délinquance adopté le 2 octobre 2009, qui porte notamment sur la prévention des actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne, la prévention de la délinquance des mineurs et la responsabilisation des parents et l'aide aux victimes de violences intrafamiliales.

Interview

BÉZIERS

Jean Barascut

« Enfant du CNFPT », Jean Barascut a gravi tous les échelons jusqu'à devenir attaché territorial. A 57 ans, il coiffe trois casquettes : directeur adjoint à la direction de la cohésion sociale de l'Agglomération de Béziers Méditerranée, coordinateur du CISPDP et chef de service du service médiation et prévention de Béziers (service municipal, mis à disposition de l'Agglomération dès 2006). Unique, cette position lui permet d'impulser des processus de travail dépassant la seule gestion des urgences. Le travail des médiateurs municipaux nourrit ainsi celui de la prévention au sein du conseil. « Les médiateurs interviennent dans les champs de la prévention, notamment juvénile, de la « prévenance sociale » auprès des personnes vulnérables et de la résolution active des conflits. Mais ils contribuent aussi à trouver des solutions plus pérennes ». Ces derniers participent en effet à des formations mutualisées et collaborent avec les forces de police et l'intervenant social en commissariat. « Toutes nos démarches sont assorties d'une réflexion sur le partage de l'information, les questions éthiques, la coordination entre des logiques pyramidales et de réseaux ». Le fonctionnement même du CISPDP en témoigne : ses groupes territoriaux organisent des commissions thématiques grâce aux informations du terrain. Ainsi, après avoir planché sur la question des violences intrafamiliales – et bénéficié, au passage, d'une formation du CIDFF, la commission thématique ad hoc s'intéresse-t-elle aujourd'hui au suivi du conjoint violent après l'éviction du domicile.



Ermont, **Laurence Mercier,** **intervenante sociale en commissariat**

« Quand les victimes arrivent dans mon bureau, elles sont sous le choc et ont surtout besoin d'être écoutées. Elles commencent donc par parler; parfois... deux heures d'affilée! Je rebondis en douceur sur leur récit, abordant des questions douloureuses comme le viol dans le cadre des violences conjugales. Cette discussion me permet d'expliquer les informations nécessaires aux policiers pour lancer une procédure pénale, tout en préparant les victimes à leurs questions directes » décrit Laurence Mercier. Intervenante sociale en commissariat depuis 2007, elle accueille toutes les victimes dont la situation n'exige pas, d'emblée, l'intervention des forces de police. « Je repère, dans la main-courante, les situations qui pourraient dégénérer et je propose mes services aux victimes. Elles me sont aussi envoyées par les policiers ou les partenaires du réseau.

Parfois, les gens se présentent d'eux-mêmes ». Laurence Mercier intervient souvent dans le cadre des violences intrafamiliales, d'adolescents primo-délinquants. Mais elle assiste aussi les personnes vulnérables et effectue des signalements quand elle croise un cas d'enfant maltraité. Ouvert plusieurs jours par semaine, son service réalise entre 20 et 30 entretiens par mois. « C'est important de respecter la volonté des victimes, de ne pas les déposséder de leur décision ». Outre l'écoute, Laurence Mercier s'efforce donc d'informer les victimes sur leurs droits et de les orienter vers les services sociaux ou le milieu associatif. « S'il s'agit d'une démarche de plainte et de divorce, on revient sur la façon dont la dame va subvenir à ses besoins, qui va payer l'avocat, etc. Mais il ne restera

pas grand-chose de notre première discussion, car elle se produit dans l'instant. Je distribue donc les plaquettes de tous les partenaires aux victimes pour qu'elles réfléchissent au calme à ce qu'elles souhaitent faire ». Quitte à recevoir plusieurs fois les personnes. Bénéficiant d'une aide au démarrage de trois ans, son poste fait l'objet d'un financement tripartite, réparti entre l'État (Acsé), la Communauté d'agglomération et le Conseil général, son employeur.



Le Havre, **Fanny Mothré,** **coordinatrice du CLSPD** **(conseil local de sécurité** **et de prévention de la** **délinquance)**

Depuis 2008, le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance havrais affiche trois priorités: la prévention de la délinquance des mineurs, la prévention de la récidive et la lutte contre les comportements à risque. Toutes les semaines, les cellules de terrain remontent des données à l'instance politique, la Cellule de sécurité, qui impulse les orientations. Certaines débouchent sur des actions ciblées, tels que l'aménagement de «plateaux traversants» sur la chaussée et la multiplication de contrôles routiers contre les rodéos. D'autres sont traitées en groupes de travail thématiques. « Nous jouons la complémentarité des compétences » explique Fanny Mothré, coordinatrice du CLSPD, qui décrit: « Quand l'inspecteur d'académie nous signale un enfant en décrochage scolaire, nous vérifions si sa famille est connue des services sociaux et s'il

existe déjà des mesures en place. Puis, nous sollicitons le dispositif de réussite éducative, la protection de l'enfance, les services de la ville pour évaluer ce qu'il est pertinent de faire, avant d'évoquer la possibilité d'une classe-relais auprès de l'inspection d'académie ». Pour prévenir les récidives, le Conseil a également encouragé un partenariat entre le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation), les associations de quartier, les organismes de formation et le Procureur de façon à prendre en compte les problèmes de logement et d'emploi des personnes placées sous main de justice. En outre, dans le cadre de la rénovation urbaine, le CLSPD a mis en place un dispositif de « sécurisation des chantiers », pour empêcher vols, dégradations et chantage à l'embauche. « Sans compter que la gestion urbaine de proximité (GUP) est intégrée au CLSPD, car toutes

deux appartiennent au pôle cadre de vie de la direction chapeautant l'emploi et l'éducation. Nous disposons d'une personne à mi-temps sur la GUP et le CLSPD, l'interface se fait donc facilement entre la gestion de proximité et la tranquillité publique et tous nos projets sont transversaux » conclut la coordinatrice. Le dispositif est abondé par le FIPD, l'Acsé, les crédits dédiés au programme Ville vie vacances et la ville.



Discrimination

4000

personnes ont suivi une formation de prévention des discriminations mise en place par l'Acisé.

A toute collectivité, entreprise ou association désireuse d'élaborer ses propres procédures de prévention et de lutte contre les discriminations, l'Acisé offre un soutien en ingénierie non négligeable.

Insidieuses, les pratiques discriminatoires peuvent s'inviter dans n'importe quel service public : un tiers des réclamations reçues par la Halde concerne en effet le secteur public. Les collectivités et leurs agents sont loin d'être à l'abri ! La lutte contre les discriminations permet alors de rétablir la primauté du droit dans le rapport qui se noue entre les institutions et les citoyens. Il n'en reste pas moins qu'attaquer le problème à la racine demeure une entreprise délicate.

Premier outil dont peuvent s'emparer les collectivités territoriales : les formations. « À la carte », ces dernières s'adaptent aux besoins des candidats. En 2008, quelques 2000 personnes, réparties au sein de 200 groupes, ont ainsi bénéficié des formations de L'Agence, ce qui représentent près de 800 jours de formation. De nombreux élus les ont suivies, trouvant ainsi les clés pour s'engager dans une démarche appropriée à leur territoire. Elles familiarisent élus et agents avec les concepts, le cadre juridique ainsi que les moyens de lutte et de prévention contre les discriminations, les préparant ainsi au passage à l'action. Néanmoins, avant de s'engager dans un plan d'action, mieux vaut prendre la mesure de la situation. C'est tout l'objet des diagnostics territoriaux de l'Acisé. Aidés d'un expert, les partenaires locaux décryptent les problématiques propres à leur territoire. La démarche s'inscrit dans la durée et

permet, en outre, d'impliquer les administrés. En 2008, 11 diagnostics ont ainsi été menés, sur des thématiques aussi diverses que l'accès des jeunes à l'entreprise en Auvergne ou les discriminations au logement dans l'agglomération du Mans. L'Agence réfléchit aujourd'hui à la mise sur pied d'un « diagnostic court ». Nés en 2001, les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations offrent un cadre partenarial à des actions ciblées. On en comptait 48 en 2008 et une vingtaine en gestation. Les plus anciens se sont mués en véritables démarches territoriales concertées. La

moitié des collectivités concernées s'en sont servies pour interroger leurs propres pratiques de recrutement et d'égalité de traitement dans le service public. D'autres se sont attaquées, par exemple, à la question du logement à Aix-les-Bains, de l'accès aux soins à Tours, de l'éducation à Grenoble.

Interview

Khalid Hamdani, directeur de l'Institut Ethique et Diversité



En quoi les collectivités territoriales peuvent-elles être concernées par la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité ?

La loi du 16 novembre 2001 a mis en lumière la nécessité de lutter contre les discriminations et la création de la Halde a donné de la visibilité politique, sociale et médiatique à la question. Aujourd'hui donc, les communes ouvrent des délégations à l'Égalité, à la diversité et la fonction apparaît dans les organigrammes. Elles affichent en outre la volonté de se former et de se qualifier. C'est ainsi que nous avons soutenu la mission Égalité de Lyon, par exemple. Les communes intègrent aussi la lutte contre les discriminations dans leurs stratégies politiques, économiques et sociales. Ainsi par exemple, les villes de Givors et Besançon ont-elles agi sur leur propre pratique de recrutement, mais elles ont en outre impulsé une Charte de la diversité, invitant les entreprises à la signer.

Quelle aide pouvez-vous leur apporter et dans quel cadre ?

Nous travaillons avec l'Acisé depuis 1997. Nous offrons des formations à la prévention des discriminations dans le domaine de l'emploi, du développement du territoire, de la double discrimination du genre et de la race, du handicap, de la mesure de la diversité. Nous avons participé à quelques diagnostics et plans de lutte contre les discriminations. A Villeurbanne, nous avons aidé la commune à monter un club d'entreprise les impliquant dans la lutte contre les discriminations. Aujourd'hui, il édite un guide des bonnes pratiques en matière de recrutement.



Bordeaux

Pierre de Gaétan Njikam Mouliom,
chargé de mission diversité, citoyenneté,
vie associative, questions africaines

« Nos correspondants de quartier sont formés à l'écoute, ils déambulent dans les quartiers et recueillent les sentiments de discrimination des habitants. A l'aide d'une fiche-navette, ils remontent ces ressentis à leurs employeurs, qui sont nos structures de proximité. Ces dernières saisissent le correspondant de la Halde qui en réfère au maire, si le cas est grave. Ce dernier peut saisir le procureur de la République » décrit Pierre de Gaétan Njikam Mouliom, chargé, auprès du cabinet du maire de Bordeaux. Créé en 2007, le dispositif « Ré-veille » a formé ses correspondants par le biais de l'Acsé. Il traduit la volonté claire et manifeste de la mairie de lutter contre les discriminations, inscrite par ailleurs dans son Agenda 21, son plan social 2009-2012, ainsi que son plan urbain 2009-2030. « Une ville ne peut ester en justice. En revanche, son rôle dans la sensibilisation des

administrés est primordial » souligne le chargé de mission. Dès 2002, la ville de Bordeaux a donc créé un Conseil de la diversité. En 2005, ce dernier s'est doté du Cobade (comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité). C'est son fer de lance dans la lutte contre les discriminations, créateur de Ré-veille, signataire de la Charte de la Diversité (2007) et fervent partisan d'une convention avec la Halde (octobre 2009). « En 2006/2007, nous avons organisé des journées de sensibilisation et de formation à destination des cadres et du personnel municipal. Nous réitérons cette expérience en 2010, pour accompagner 300 agents à l'intégration des personnes handicapées dans le service municipal » reprend M. Njikam Mouliom, pour qui la mairie

ne peut que donner l'exemple. Soucieuse de toucher tous les publics, cette dernière a également organisé des rencontres entre les jeunes et les entreprises. De concert avec l'IEP de Bordeaux, la ville a aussi mis en place des « entretiens de l'excellence », offrant à des collégiens et des lycéens la possibilité de rencontrer des personnes issues de la diversité qui ont réussi.

Cholet

Isabelle Leroy,
vice-présidente de
la Communauté
d'agglomération du
Choletais en charge
de la Solidarité et
proximité



« Nous avons érigé la lutte contre les discriminations en axe du CUCS à part entière. Il s'agit d'un enjeu territorial fort pour l'Agglomération, raison pour laquelle nous avons postulé au plan de l'Acsé » explique Isabelle Leroy. En 2006, le diagnostic territorial révélait en effet une problématique de discrimination à l'embauche. Mais pas question d'échauder les entreprises locales. La recherche de solution taraudait tous les acteurs locaux, qui peinaient à formaliser une réponse concrète - jusqu'à l'apport méthodologique et financier de l'agence. Depuis, l'Agglomération a décliné son action en trois axes. « Nous avons tout d'abord organisé des sessions de sensibilisation et formation pour les élus, le personnel des associations, des services de la ville et de l'agglomération. L'idée est de partager le même vocabulaire et le même socle

de connaissances » reprend l'élue communautaire. Ces journées de sensibilisation de 2008 ont changé le regard des élus qui y ont assisté. Organisées pour des groupes mixtes, elles fédèrent en outre un réseau local prêt à travailler les questions. Elles ont également suscité la mise sur pied d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité, qui organise dix nouvelles sessions de sensibilisation. « Le second axe de réflexion vise à accompagner les victimes de discrimination. Nous étudions l'idée d'un dispositif local d'accueil, d'écoute, d'information et de médiation, ouvert au grand public et aux entreprises » avance Isabelle Leroy. Dernier destinataire de l'intervention de l'agglomération : le grand public. Implantées dans les quartiers prioritaires, six structures telles que la Mission locale, la régie de quartier ou une association d'ap-

prentissage linguistique ont ouvert au public des espaces d'échanges sur les discriminations. Sous la houlette d'une artiste plasticienne, les participants ont ensuite été invités à incarner leurs messages dans des œuvres d'art, qui seront exposées au musée d'art et d'histoire de Cholet. Leurs réflexions donneront aussi lieu à un spectacle de danse contemporaine, autre moyen de toucher le grand public.



Santé

Créés pour offrir un lieu de concertation de la politique locale de santé, les Ateliers santé ville constituent un remarquable outil de réduction des inégalités en matière de prévention et d'accès aux soins.

«Aubervilliers disposait déjà d'une politique locale de santé bien ancrée. L'Atelier santé ville représentait donc pour nous une boîte à outils complémentaire, nous permettant d'améliorer les champs de la santé mentale et de la santé communautaire» explique Luc Ginot, médecin de santé publique, responsable du service communal d'hygiène et de santé de la mairie d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Les 250 Ateliers santé ville existants à ce jour sont des lieux de rencontre entre élus locaux, services de l'Etat, associations, professions de santé, pour définir les priorités des territoires politique de la ville en matière de prévention et d'accès aux soins. La naissance d'un ASV obéit à la démarche suivante: un diagnostic préalable, une programmation annuelle et l'établissement d'un projet local de santé publique, la participation des habitants. «L'ASV a démarré en 2004, à la suite d'un diagnostic reposant sur une collecte statistique et la technique des focus groupes pour recueillir les demandes des habitants selon leur tranche d'âge. Dix pistes ont émergé et le comité de pilotage en a retenu 4: l'éducation à la santé, l'accès aux soins, la santé mentale et le cadre de vie. Ces thématiques ont été affinées au sein de groupes de travail, aboutissant à un «plan local de santé publique», déclinant 30 actions. Nous nous positionnons sur la consolidation d'actions préexistantes, mais aussi, sur des actions nouvelles» décrit ainsi Marie Lefranc, coordinatrice de l'ASV

des quartiers nord de Marseille. Les thématiques des ASV sont variées. «En lien avec la réussite éducative, nous avons développé un programme favorisant le «bien-être psychique du jeune enfant», un autre autour de la santé psychique de l'adolescent. Dans le quartier Paul Bert, nous offrons un soutien aux compétences des parents. Nous avons également mis en place des réunions de travail où professionnels de l'insertion économique, de travail social et psychique se penchent sur des problématiques qu'ils ne peuvent résoudre chacun dans leur coin» décrit le médecin d'Aubervilliers. Les AVS marseillais affichent ce même souci d'organiser la collaboration des professionnels de santé et des autres acteurs locaux de la santé. «L'atelier du centre-ville a organisé des

Au 31 décembre 2008, **250** ateliers santé ville avaient vu le jour, touchant 500 000 personnes, soit 10% de la population des quartiers prioritaires.

rencontres trimestrielles de professionnels sur les questions d'accès aux soins. Ces dernières ont trouvé une réponse concrète au problème soulevé par Médecins du monde, qui montrait que la PASS de l'AP-HP de Marseille

Maison de santé

En février 2008, les Etats généraux de la santé se concluaient sur l'ambition de créer 100 Maisons de santé, qui visent à compenser une offre de soins déficitaire en milieu rural ou péri-urbain. L'objectif d'une Maison de santé est d'améliorer l'offre de soins sur un territoire, en offrant des conditions de travail intéressantes aux professionnels de santé (mutualisation des équipements, des locaux, de l'accueil). Mais il s'agit aussi surtout d'un lieu offrant l'accès à plusieurs spécialités médicales: généralistes, spécialistes, para-médicaux comme les kinésithérapeutes, etc... La Maison de santé repose sur un projet de santé allant de la prévention au suivi des patients. On attend d'elle une large amplitude horaire, la participation à la permanence des soins locale, la possibilité, pour les patients, de consulter sans rendez-vous et la garantie de tarifs opposables. La structure doit, en outre, participer aux réseaux de santé préexistants sur le territoire, surtout s'ils visent les personnes âgées, les maladies chroniques, la prise en charge du handicap ou l'orientation des enfants et adolescents.

Depuis le CIV de juin 2008, 30% de ce soutien est dévolu aux structures qui se développeront au sein des 215 quartiers ciblés par la «dynamique Espoir Banlieues». Dans ce cas, l'aide est portée de 50 000 à 100 000 euros. Au 1er janvier 2009, 81 Maisons de santé étaient nées, réparties dans 19 régions. Les deux-tiers sont implantées dans des territoires fragiles, dont 4 l'étaient en ZUS. En 2010, 19 nouvelles maisons, dans 9 régions, sont appelées à ouvrir leurs portes.

Interview

**Laurent El Ghozi,
président de l'association
« Elus, santé publique et
territoires », conseiller mu-
nicipal délégué à la vie uni-
versitaire de Nanterre**



ne disposait pas d'un professionnel de santé. Sur un autre chapitre, suite à ces réunions le pôle social de l'assurance maladie a réduit les délais d'attente dans la délivrance des documents d'AME et CMU, qui posaient de gros problèmes d'accès aux soins pour les plus démunis» retrace Marie Lefranc. Aux dires du Dr Ginot, l'ASV permet au travail social de se réadosser à la psychiatrie. « Avec, pour résultat, est une réelle amélioration du service public ». Dernier aspect des ASV : la participation des habitants. « Autant que faire se peut, nous encourageons les habitants à prendre leur santé en main : c'est tout le sens des ateliers que nous avons mis en place au sein de la maison de santé du Marcreux » rappelle Luc Ginot. Dans le centre-ville de Marseille, l'ASV a donné la parole aux bénéficiaires des CHRS pour recueillir leurs besoins, tandis que l'atelier des quartiers nord, planche, pour sa part, sur l'axe « santé et cadre de vie » : « car il émane des habitants, pour qui le fait d'être bien logés et de jouir d'un cadre de vie agréable participe de la santé » souligne la coordinatrice. « Nous formons des femmes-relais à la maison du Marcreux, pour qu'elles sensibilisent les habitantes à la nécessité de se faire dépister pour le cancer du sein. L'ASV représente un outil de réductions des inégalités sociales en santé, car il fait en sorte que les actions de droit commun se focalisent sur les quartiers prioritaires » conclut le médecin d'Aubervilliers.

L'Acsé consacre 6.5 millions d'euros aux Ateliers santé ville, ainsi que 8 millions d'euros à des actions diverses, allant de la lutte contre la toxicomanie aux questions de nutrition. Le coût moyen d'un ASV est estimé à 63000 euros, dont l'Acsé finance 41%.

Les élus locaux s'emparent-ils du thème de la santé ?

Les élus locaux ont longtemps considéré que la santé relevait de la compétence de l'Etat. Mais force est de constater qu'il s'agit en fait d'un besoin émergent des administrés, qui le font remonter aux élus en dénonçant le manque de gynécologues ou d'orthodontistes sur la commune, par exemple. Et les besoins des plus modestes sont en train de se faire jour. Au sein des municipalités, l'idée s'impose graduellement qu'on contribue à la santé des administrés quand on impulse une politique sportive, ou de logement, ou encore, de soutien à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Petit à petit, les élus prennent donc conscience qu'ils disposent de leviers pour améliorer l'état de santé des habitants. Mais ils ne savent pas encore comment s'en servir. Le but de notre association est donc d'informer, de former et de favoriser les échanges d'expériences en la matière. Son objet fut d'ailleurs salué par le ministre du Logement lors des assises nationales de la ville en 2005.

La promotion de la santé au sein des villes implique-t-elle les acteurs de la politique de la ville ?

Aujourd'hui, la politique de la ville et ses acteurs sont à la fois incontournables et insuffisants.

Il n'existe pas de politique locale de santé sans un portage politique local fort assorti à un accompagnement de l'Etat.

La promotion de la santé à l'échelon local nécessite en effet une politique

contractuelle avec l'Etat, relayée par des acteurs de proximité. Car en matière de prévention, d'éducation à la santé et d'accès aux soins, tout passe par des gens qu'on connaît. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance du temps. Un exemple frappant reste l'habitat à Nanterre : le service santé a impulsé un projet de prise en compte du saturnisme au sein du GRSP. Mais aujourd'hui, c'est le service municipal de l'habitat qui fait appel aux compétences du service de santé pour aborder le sujet. Aujourd'hui, le service santé partage en fait des actions avec sept services municipaux et c'est le fruit de la politique de la ville, qui encourage la transversalité.

Nanterre dispose d'une expertise en matière d'atelier santé ville. Qu'apporte ce dispositif à la ville ?

Nous avons créé l'atelier santé ville en 2000, dans la foulée de la circulaire. Nanterre disposait alors déjà de nombreux dispositifs, que nous avons notamment développés dans le cadre du contrat de ville. L'ASV nous a conféré un cadre méthodologique, une légitimité à intervenir ainsi qu'un financement fléché, trois éléments indispensables pour agir. Nous avons dressé quatre diagnostics, sur quatre quartiers, préconisant des solutions différentes et adaptées aux besoins locaux. Les actions développées favorisent l'accès aux soins, la prévention bucco-dentaire, la prévention au sein des foyers de travailleurs immigrés, etc... Notre sentiment aujourd'hui, à Nanterre et au sein de l'ESPT, est que ce modèle mériterait d'être élargi au-delà des quartiers politiques de la ville. Il pourrait servir de socle à une politique locale de santé, comportant, bien entendu, des focus sur les quartiers en difficulté. L'extension à des territoires plus larges pourrait se faire au sein de Contrats locaux de santé, inscrits dans les futures ARS et dont le travail reposerait sur des observations fines et fiables du territoire. Ceci constituerait une belle reconnaissance du travail accompli.

